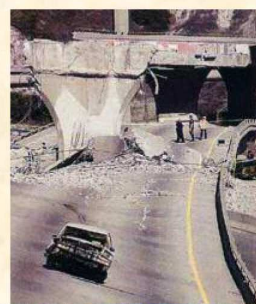


D.I.C.R.I.M.

Commune de SENS

***Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs***



Edition 2014



Le mot du Maire

La commune de Sens est située à 60 kilomètres d'AUXERRE et en bordure de la rivière Yonne dont la crue de référence remonte à 1910. Le risque majeur auquel est soumise une partie de la commune est technologique de type SEVESO seuil haut.

Crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, accident transport de matières dangereuses, risque SEVESO sont autant d'événements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les **R**isques **M**ajeurs (**D.I.C.R.I.M.**) qui :

- ➔ Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- ➔ Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- ➔ Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du **Plan Communal de Sauvegarde**, document de gestion collective des événements, consultable par tous en Mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité et celle de tous en dépendent.

Le Député-maire de Sens
Président de la Communauté de communes du Sénonais

Marie-Louise FORT

Document réalisé par la Mairie de Sens – 89100
(Sur la base du SIACED-PC Préfecture de l'Yonne)

COMMUNE de SENS DICRIM	Edition 2014
RISQUE INONDATION « 1910 »	

Références ; Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) approuvé le 9 octobre 2013 pour inondation de l'Yonne et de la Vanne

Les inondations de plaine se caractérisent par une montée des eaux relativement lente et peuvent être prévues à l'avance. Ces crues sont observées sur des bassins moyens à grands. L'Yonne, l'Armançon et le Serein peuvent se classer dans cette catégorie. Néanmoins, les crues de l'Yonne sont plus rapides que celles des rivières comme l'Aube, la Seine ou la Marne. En dépit de leur évolution relativement lente, les inondations de plaine peuvent être accompagnées localement de phénomènes très dangereux, notamment lors d'une débâcle après que l'écoulement des flots ait été bloqué par des embâcles sous les ponts, ou lors de la rupture ou la submersion de digues ou de levées de protection.

ALERTE

- Par cinq Journaux Electroniques d'Information (JEI) ; devant la gare, devant le centre Nautique, devant le syndicat d'initiative, devant le lycée technique et au carrefour Bd du Président Kennedy/Av de Sénigallia
 - Par deux véhicules sonorisés (Police Municipale) dans les zones praticables
 - Par « porte à porte » des agents communaux dans les rues inondées équipées de passerelles
- Remarque ; seuls les pompiers sont habilités à évacuer les riverains en barque.

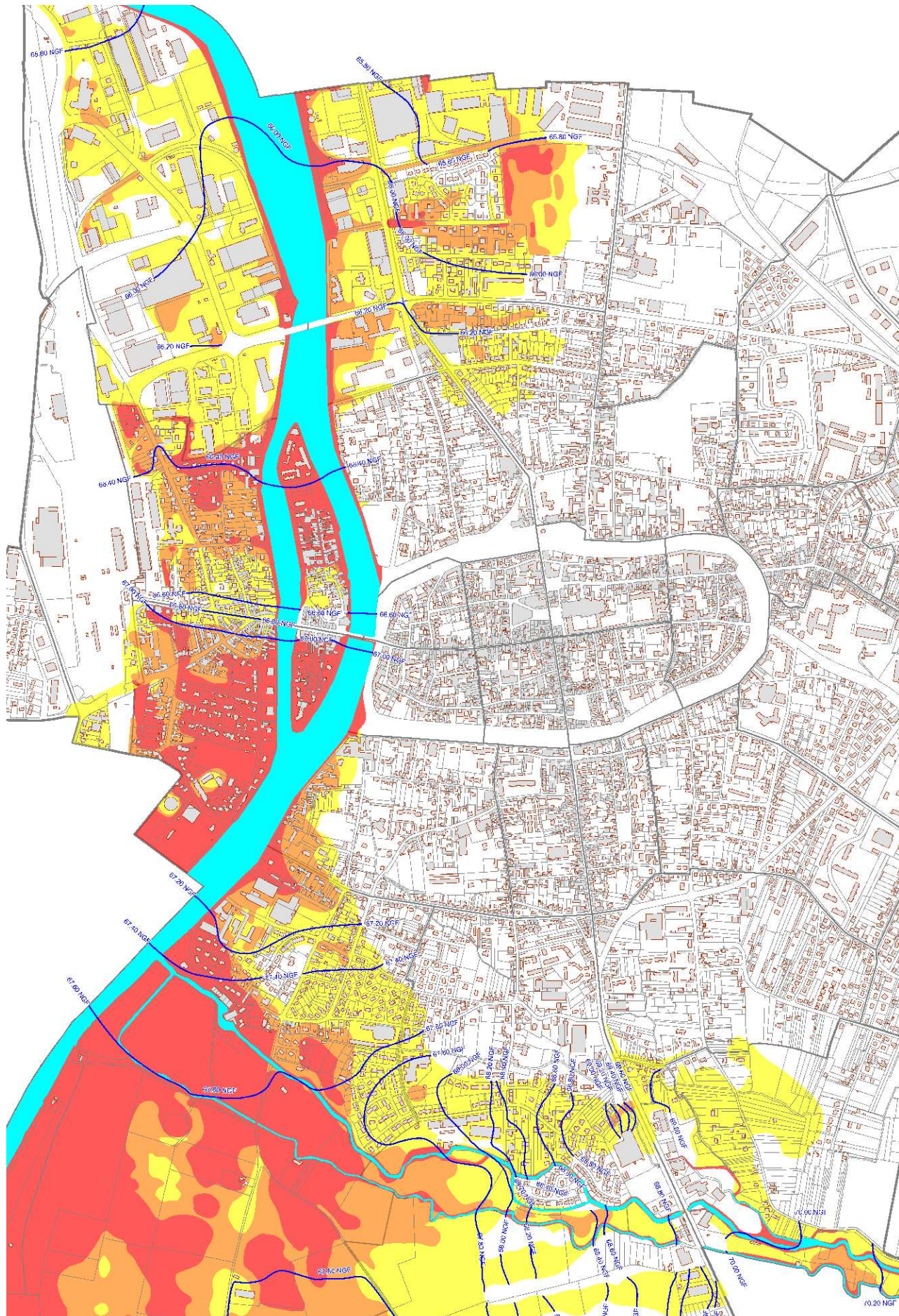
INFORMATION

A partir de 2m65

- Par quatre points d'affichage mis à jour deux fois quotidiennement ; Port du quai Jean Moulin, Parking Avenue Lucien Cornet vers le pont du diable, « Parking DDE » au nord de l'île d'Yonne et l'Hôtel de Ville
- Par une astreinte téléphonique dont le numéro sera communiqué dans les médias locaux pour informer sur l'évolution de la crue, conseiller sur la mise en sécurité des logements et des chaufferies et aider les personnes seules ou âgées à mettre leurs meubles à l'abri

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
 - Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
 - Couper le gaz, l'électricité
 - Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
 - Ne téléphoner qu'en cas d'urgence
 - Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
 - Avant l'inondation, s'informer de la tendance sur le site « vigicrues » (pour ceux qui disposent d'Internet).
 - Pendant l'inondation, écouter les radios locales (liste p. 18) sur piles
- Rappel ; Les écoles et la crèche sur l'île d'Yonne seront fermées en prévention à 3m40 environ*
- Classification de l'aléa page suivante
- o **Aléa faible** : lame d'eau inférieure à 50 cm
 - o **Aléa moyen** : lame d'eau de 50cm à 1m
 - o **Aléa fort** : plus d'1m d'eau (crue centennale) ou bien vitesse d'écoulement significative



Carte des aléas

Source : Direction Départementale des Territoires de l'Yonne

Document réalisé par la Mairie de Sens – 89100
(Sur la base du SIACED-PC Préfecture de l'Yonne)

COMMUNE de SENS DICRIM	Edition 2014
RISQUE CANICULE / CLIMATIQUE	

Référence : Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

ACTION DU MAIRE

- Organisation de l'accompagnement des personnes fragiles selon la liste tenue à jour par le Centre Communal d'Action Sociale,
- Organisation d'une permanence en mairie,
- Préparation des endroits frais et climatisés prévus.

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)
- Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)
- Affichages
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV page 18)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio

COMMUNE de SENS DICRIM	Edition 2014
RISQUE PANDEMIE GRIPPALE	

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.pandemie-grippale.gouv.fr)

**30 % de la
population touchée
(économie fragilisée)**

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- Il désigne un élu en tant que correspondant « pandémie grippale », le maire adjoint chargé des ressources humaines, et transmet ses coordonnées au préfet
- Il utilise la liste des personnes fragiles tenue à jour par le Centre Communal d'Action Sociale
- Il active le plan « centre de vaccination » pour aménager une salle de vaccination.

Pour la grippe aviaire :

Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2

Pour la grippe A :

Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe aviaire :

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) (Tél. : 03 86 94 22 50). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne (FDCY) (Tél. : 03 86 94 22 94) ou par l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) de l'Yonne (Tél. : 03 86 80 21 68) ou par la DDCSPP elle-même.

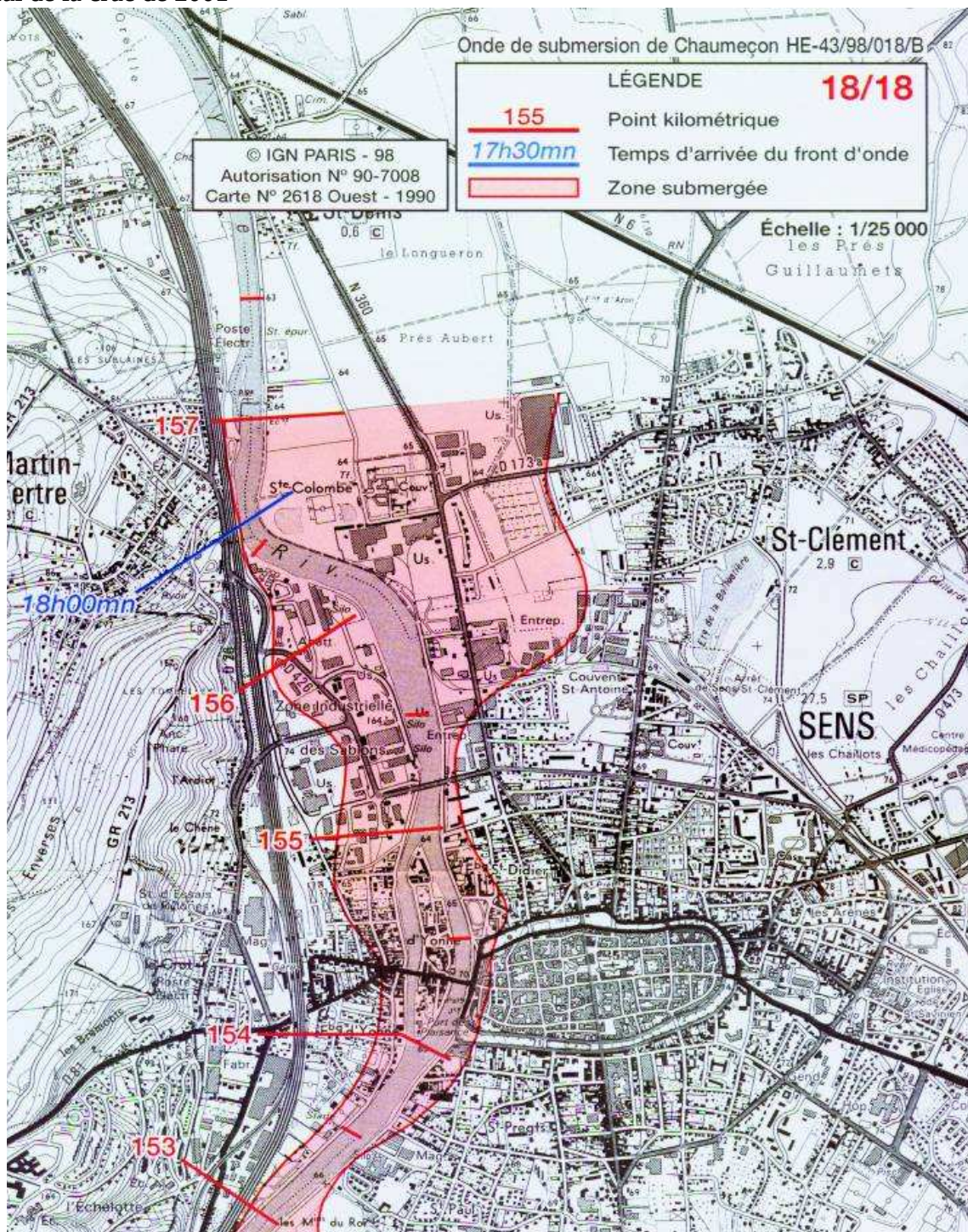
Pour la grippe A :

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains

RISQUE RUPTURE DU BARRAGE DE Chaumeçon

Référence : PPI du barrage de Chaumeçon (16 mai 2005)

Le Plan Particulier d'Intervention prévoit, en cas de rupture du barrage de Chaumeçon dans le Morvan, le passage d'une onde de submersion de 1.9 m environ déferlant sur une partie de la commune, environ 17 heures après la rupture. Le niveau d'eau sera à peu près équivalent à celui de la crue de 2001

**Onde de submersion à H+17h30 environ**

COMMUNE de SENS DICRIM	Edition 2014
RISQUE RUPTURE DU BARRAGE DE Chaumeçon : actions	

ACTIONS DU MAIRE

Déclenchement du PCS dès confirmation du message par la préfecture

- Alerte pour évacuation des populations par véhicules sonorisés dans les zones concernées
- Alerte téléphonique pour fermeture et mise à l'abri des Etablissements Recevant du Public (ERP), dont les deux écoles et la crèche sur l'île d'Yonne ainsi que des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) dans la zone inondable;
- Déclenchement du plan d'hébergement provisoire à la salle des fêtes, rue René Binet, pour les personnes ne pouvant être accueillis par la famille ou les amis,
- Mise à disposition en moyens humains pour l'aide à la mise en sécurité des biens (surélévation des meubles)
- Evacuation de personnes fragiles (se référer à la liste tenue par le CCAS) ; porte à porte à privilégier et réquisition des bus pour l'évacuation,
- Coupure des voies qui desservent directement les zones et quartiers inondés et mise en place de la police municipale aux accès principaux.

ALERTE

Dès l'annonce de la rupture du barrage par la Préfecture, le maire fait sillonner deux véhicules sonorisés de la police municipale, dans la zone rouge puis orange avec un message préenregistré.

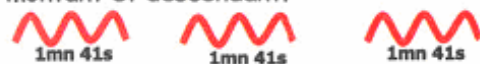
Parallèlement ; message pompiers / préfecture / radio/TV et sirène de l'Hôtel de ville avec le signal national d'alerte correspondant ci-dessous

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE:



Début de l'alerte :

Trois séquences d'une minute et 41 secondes séparées par un silence. Le son est modulé, montant et descendant.



Fin de l'alerte :

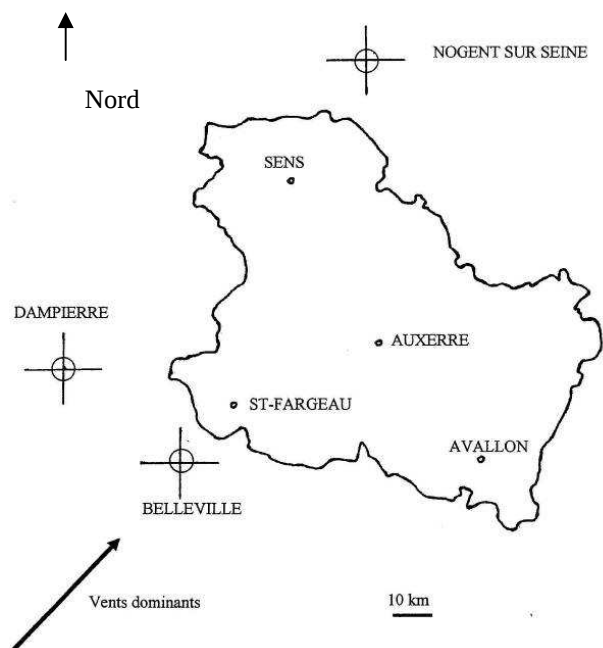
Il n'y a plus de danger : la sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes



CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION CONCERNEE

- Surélever les meubles, amarrer les cuves, mettre les produits toxiques et les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Ne téléphoner que si vous avez besoin d'aide,
- Entre-temps, écouter les consignes sur radios locales (p. 18) et la chaîne de télévision régionale France 3 Bourgogne,
- Couper le gaz, l'électricité, fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres, se préparer à être évacuer (prévoir couvertures, médicaments, papiers).

COMMUNE de SENS DICRIM	Edition 2014
RISQUE NUCLEAIRE	



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE:

IL EST IDENTIQUE PARTOUT EN FRANCE

Début de l'alerte :

Trois séquences d'une minute et 41 secondes séparées par un silence. Le son est modulé, montant et descendant.



Fin de l'alerte :

Il n'y a plus de danger : la sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes



ACTION DU MAIRE

- Alerte de l'ensemble de la population par le déclenchement de la sirène et d'appels téléphoniques aux Etablissements Recevant du Public
- Permanence téléphonique en mairie
- Vérification du déclenchement des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) par les directeurs d'école (confinement, écoute des instructions...)

ALERTE

- Déclenchement de la sirène de l'Hôtel de Ville (cf. signal d'alerte ci-dessus)
- Message par véhicule sonorisé et par la préfecture par radios locales (p. 18)/TV régionale

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Les réflexes qui sauvent



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ni flamme, ni cigarette



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

Nota ; Les pastilles d'iode ne peuvent être distribuées via les officines que sur ordre du Préfet et ne doivent alors être prises que suite à une consigne précise de la préfecture.

RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES
(en cas de déversement ou d'incendie de produits toxiques)



Le passage de convois de matières dangereuses présente un risque potentiel pour l'homme et la nature en cas d'accident, d'incendie ou de fuite de produits dangereux. Au niveau des riverains concernés, on peut rajouter le stationnement de poids lourds près de l'usine Chemetall, le ravitaillement des stations service ainsi que les livraisons de fuel aux particuliers.

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers:

- Permanence mairie et appel des chefs de service Eau/assainissement et Voirie
- Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sur ordre des sapeurs-pompiers par véhicule sonorisé des pompiers
- La mise en place de déviations et d'interdictions de circuler par le service voirie se fera en liaison avec le conseil général et la police,
- Déclenchement du PCS ; appel des Etablissements Recevant du Public (écoles proches en priorité) et des entreprises dans la zone dangereuse,

ALERTE

- Déclenchement du signal national d'alerte
- Message des pompiers par véhicules sonorisés,
- Message de la préfecture radios locales / TV régionale selon la gravité (voir p. 18)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION TEMOIN D'UN SINISTRE

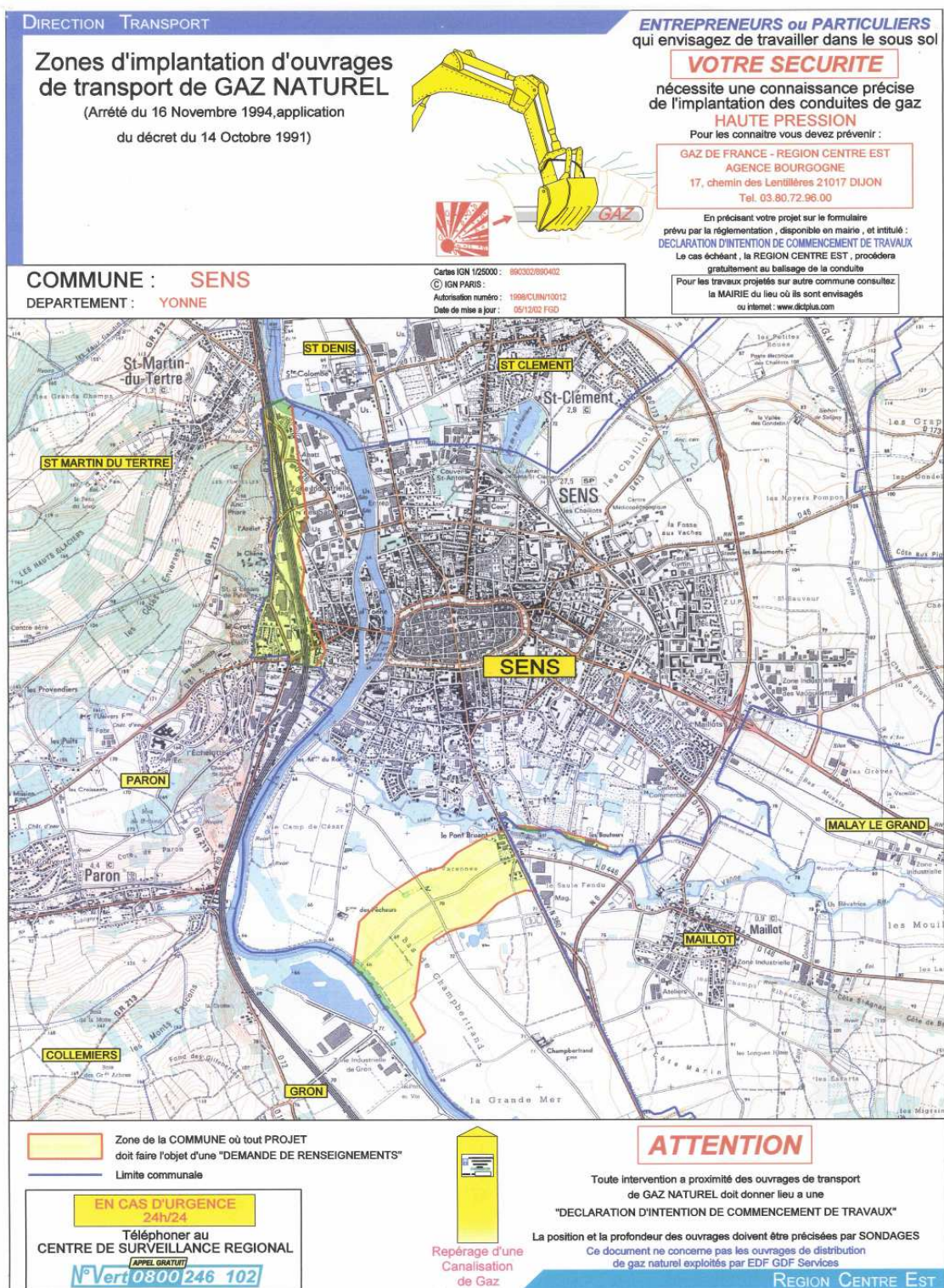
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et fermer toutes les ouvertures
- Fermer la ventilation, le chauffage, la climatisation et ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école ; les enseignants les garderont
- Rester à l'écoute des radios locales (liste en fin de document)
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ; sur ordre ou par signal sonore continu de 30s

COMMUNE de SENS

DICRIM

Edition 2014

RISQUE EN CAS DE RUPTURE DE CONDUITE DE GAZ HAUTE PRESSION



Zone de danger en cas de fuite ;

65m autour d'une buse de 100mm
100m autour d'une buse de 200mm

COMMUNE de SENS DICRIM	Edition 2014
RISQUE EN CAS DE RUPTURE DE CONDUITE DE GAZ HAUTE PRESSION : Actions	

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité :

- Evacuation partielle ou totale de la population (indications fournies par les sapeurs-pompiers et agents techniques gaz),
- Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sur ordre des sapeurs-pompiers par véhicule sonorisé des pompiers,
- Déclenchement du PCS ; appel des Etablissements Recevant du Public (écoles proches en priorité) et des entreprises dans la zone dangereuse,
- La mise en place de déviations et d'interdictions de circuler par le service voirie se fera en liaison avec le Conseil Général et la Police Nationale,
- Appel des Etablissements Recevant du Public et des entreprises concernés,

ALERTE

- Message des pompiers par véhicule sonorisé,
- Message de la préfecture radios locales (voir p.18) / TV régionale selon la gravité avec déclenchement de la sirène de l'Hôtel de Ville,
- Message de fin d'alerte avec éventuellement consigne de l'exploitant gaz de remise en route des installations privées.

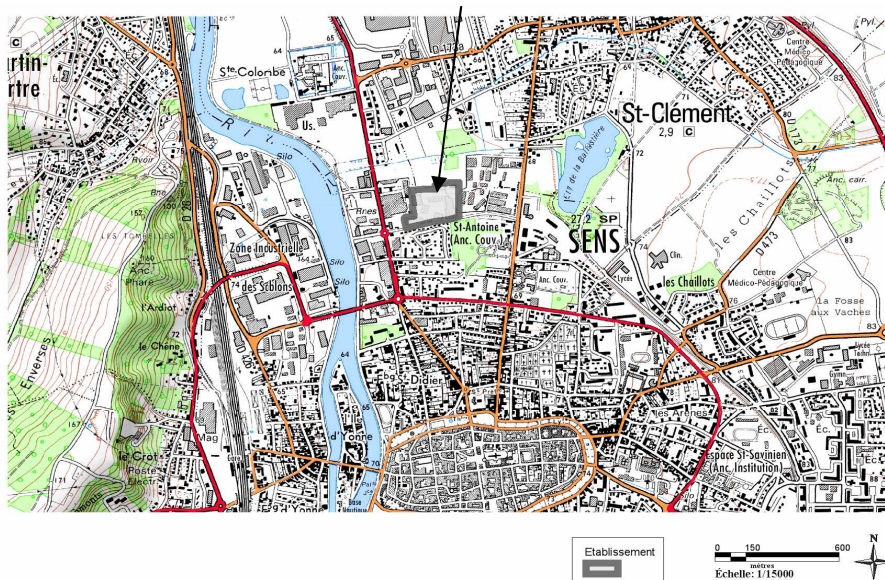
CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Ne pas fumer ni faire d'étincelles à proximité d'une fuite,
- S'éloigner d'au moins 100 mètres de la fuite et s'abriter,
- Evacuation ou confinement selon les indications fournies par les sapeurs-pompiers et agents techniques gaz.

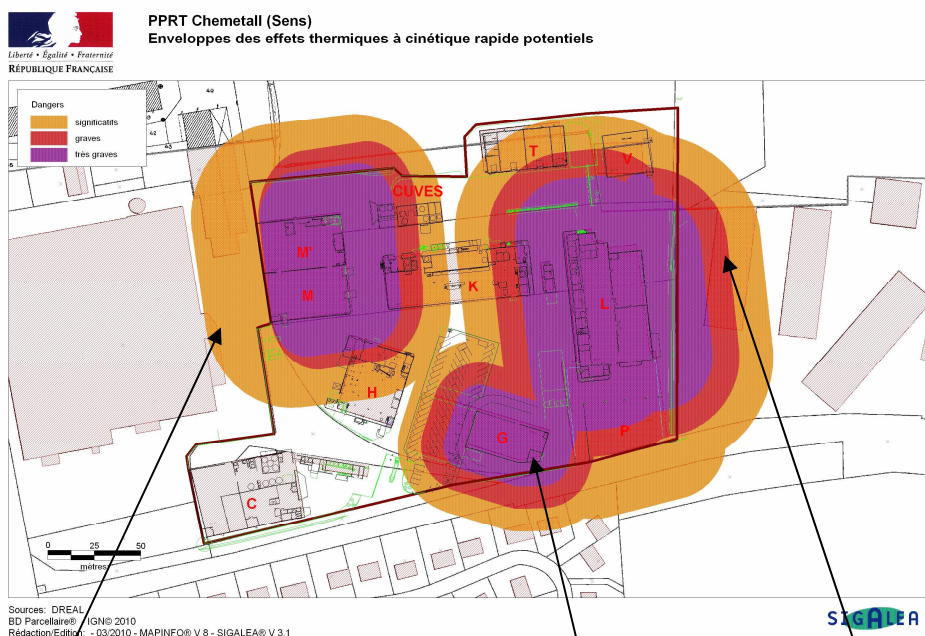
COMMUNE de SENS DICRIM	Edition 2014
RISQUE SITE SEVESO ; Usine Chemetall	

Référence : Plan de Prévention des Risques Technologiques du site Chemetall approuvé le 5 septembre 2011

L'établissement est implanté dans la Zone d'Activité nord.



Le risque thermique seul concerne les riverains les plus proches



- le quai de chargement de CONFORAMA,
 - le Boulevard de la Manutention avec trois pavillons,
 - le service mécanique du Centre Technique Municipal de Sens.
- Document réalisé par la Mairie de Sens – 89100
(Sur la base du SIACED-PC Préfecture de l'Yonne)

COMMUNE de SENS DICRIM	Edition 2014
RISQUE SITE SEVESO ; Usine Chemetall (Actions)	

L'usine CHEMETALL fabrique et stocke un certain volume de produits chimiques pour le traitement de surface des métaux ; elle a ainsi été classée site SEVESO.

ACTION DU MAIRE

Rappel ; En cas d'accident, le Plan d'Opération Interne de l'entreprise prévoit de contacter les mairies par le biais du directeur des secours.

En cas de sinistre non maîtrisé, les maires seraient alertés par la préfecture et/ou la police pour ;

- Détacher un représentant au Poste de Commandement Opérationnel en Sous-préfecture,
- Mettre en place des déviations interdisant le périmètre de sécurité,
- Contrôler ses accès par la police municipale en renfort de la police nationale,
- En cas d'évacuation, organiser l'accueil des populations concernées à la salle des fêtes rue René Binet avec l'aide de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et l'Agence Régionale de Santé

ALERTE

- Dans zone dangereuse, consignes particulières, pour évacuer éventuellement, diffusées par un véhicule sonorisé des sapeurs pompiers,
- Messages de la préfecture sur les radios locales (voir p. 18)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Se confiner et écouter les consignes

CONSIGNES EN CAS D'ALERTE

L'alerte est donnée par une sirène selon le signal sonore modulé suivant :

ENFERMEZ-VOUS

CALFEUTREZ-VOUS

ÉCOUTEZ LA RADIO

Si vous êtes à proximité de l'usine :

- ⇒ Abritez-vous dans les locaux les plus proches (maisons, immeubles)
- ⇒ Ne téléphonez pas, vous gêneriez les secours
- ⇒ Évitez toute flamme ou étincelle
- ⇒ Ne vous rendez pas sur les lieux du sinistre
- ⇒ Ne gênez pas les secours
- ⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école : ils sont plus en sécurité à l'école que dans la rue ou dans une voiture. Les enseignants connaissent les consignes. En vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger, et de gêner les secours

Chez vous :

- ⇒ Calfeutrez-vous : bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées), arrêtez la ventilation, éloignez-vous des portes et fenêtres.
- ⇒ Écoutez la radio : France Inter Grandes Ondes ou France Bleu Auxerre (100.5 en FM). Des précisions vous seront données par le Préfet sur la nature des dangers, l'évolution de la situation ainsi que des conduites à tenir.

La fin d'alerte sera annoncée par un signal continu de la sirène pendant 30 secondes, et par la radio.

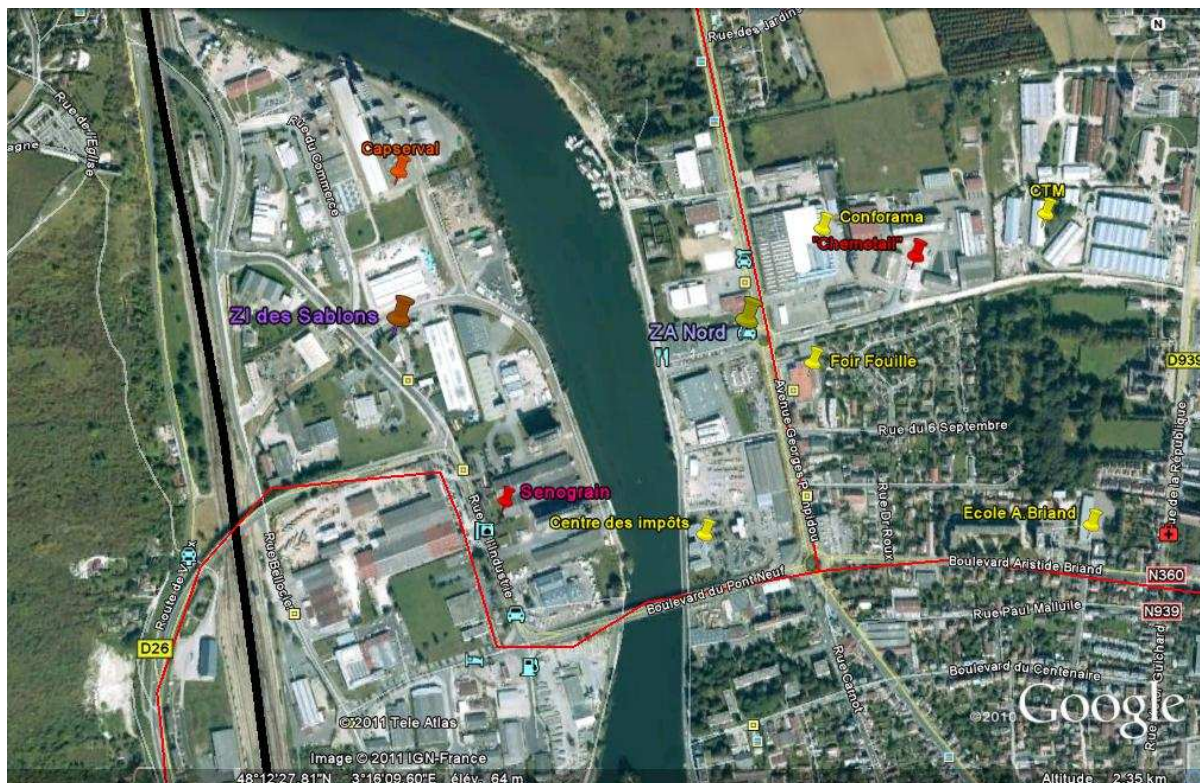
NE FUMEZ PAS

N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS

NE TÉLÉPHONEZ PAS

Consignes de la plaquette d'information de Chemetall distribuée à l'attention des riverains

COMMUNE de SENS DICRIM	Edition 2014
RISQUES SEVESO et SILOS dans la ZI des Sablons Coopérative agricole CAPSERVAL et silo SENOGRAIN	



En raison des volumes d'engrais à base de nitrate stockés (4500 tonnes) à la coopérative agricole CAPSERVAL classée SEVESO et de céréales dans les silos CAPSERVAL et SENOGRAIN classés SETI (Silo à Enjeu Très Important), il existe un risque d'explosion pour les entreprises riveraines dans la zone des Sablons. Les zones dangereuses vous seront communiquées dès que le service de l'Etat suivant ces dossiers aura les informations.

ACTION DU MAIRE

Blocage des accès à la zone industrielle des Sablons

- Mise en place de barrières aux intersections qui donnent accès à la zone industrielle,
- Contrôle des accès de ces mêmes intersections par la police municipale et nationale.

ALERTE

- Dans zone dangereuse, consignes particulières diffusées par les sapeurs-pompiers avec leur véhicule sonorisé pour évacuer ou se confiner,
- Messages de la préfecture sur les radios locales (voir p. 18)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de consigne de confinement

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et fermer toutes les ouvertures
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation et ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Rester à l'écoute des radios locales et ne sortir que sur ordre



COMMUNE de SENS DICRIM	Edition 2014
RISQUE DE POLLUTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE : Actions	

ACTION DU MAIRE

Le maire fait rapidement stopper le pompage et isoler la station du réseau en cas de ;

- Déclenchement d'une alarme anti-intrusion,
- Déclenchement de l'alarme d'un turbidimètre ; appareil qui détecte des matières en suspension dans l'eau suite à un épisode orageux par exemple,
- Pollution avérée par les analyses de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Population (DDCSPP), suite à une pollution par des hydrocarbures ou des taux de pesticides supérieurs à la normale par exemple.

Le maillage du réseau permet normalement de rééquilibrer les volumes distribués. Si cela n'était pas possible, il y aurait déclenchement d'un plan qui consisterait à interdire la consommation de l'eau du robinet à des fins alimentaires et à organiser la distribution de bouteilles d'eau au niveau des bureaux de vote.

ALERTE

Dans les quartiers concernés par des coupures d'eau ou une pollution comportant un risque pour les femmes enceintes et les nourrissons, serait communiqué un message d'avertissement par véhicule sonorisé

Des informations complémentaires seraient relayées par les médias locaux et en particulier les radios ;

INFORMATION

Les résultats des analyses d'eau sont consultables en mairie

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Ne pas utiliser l'eau du robinet à des fins alimentaires ; si des familles ont des difficultés, elles pourront être aidées.

Le maillage du réseau permet normalement de rééquilibrer les volumes distribués. Si cela n'était pas possible, il y aurait déclenchement d'un plan qui consisterait à interdire la consommation de l'eau du robinet à des fins alimentaires et à organiser la distribution de bouteilles d'eau au niveau des bureaux de vote ; passage du système sonorisé dans les quartiers concernés par l'interdiction vous indiquant à quel endroit aller chercher de l'eau en bouteille. Dans ces centres de distribution, il serait distribué deux bouteilles par jour et par personne. Le Centre Communal d'Action Social distribuera les bouteilles par porte à porte aux personnes âgées et dépendantes d'après leur liste ou sur demande au numéro suivant ; 03 86 65 80 40.

COMMUNE de SENS DICRIM	Edition 2014
NUMEROS UTILES et RADIOS LOCALES	

Service public :

- Préfecture : 03 86 72 79 89 (permanence 24h/24h)
- Site sur l'évolution des crues : <http://www.vigicrues.gouv.fr>
- Police : 17
- Samu : 15
- Centre anti-poison : 03 83 32 36 36
- SDIS : 18 ou 112
- DDT: 03 86 48 41 00 N° 24/24: 06 08 46 20 82
- EDF: 0 810 333 089
- GAZ GRDF: ~~0 810 433 089~~ GRDF : 0800.473.333
- GRTgaz (Groupe acheminement bilan conduite) : 0800 24 61 02
- VNF : 03 86 81 50 81
- DDCSPP : 03 86 94 22 50
- Conseil Général : 03 86 72 89 89
- Info routes : 0820 000 189
- Météo France : 08 92 68 02 89
- France Telecom : Numéro vert 24 h/24 – 7 j/7 : 0800 083 083
- Service des Eaux de Sens: 03 86 65 21 51
- ~~Communauté de Communes du Sénonais~~ : 03 86 65 89 00
Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

Les radios locales

France BLEU SENS	100.5Mhz
Radio Stolliahc	90.1Mhz
France Info	105.5Mhz 105.7